



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/56/11
13 octobre 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-sixième réunion
Doha, 8-12 novembre 2008

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS APPROUVES COMPORTANT
DES EXIGENCES PARTICULIERES POUR LA REMISE DES RAPPORTS**

INTRODUCTION

1. Le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale ont soumis des rapports de progrès sur la mise en œuvre des projets suivants au Comité exécutif pour examen individuel dans le cadre des exigences de rapport précises comprises dans les ententes, lors de la 56^e réunion :

- a) Argentine : Rapport de progrès sur la mise en œuvre du Plan national d'élimination des CFC et du programme de travail 2009 (ONUDI);
- b) Bhoutan : Plan de gestion final de l'élimination (rapport de progrès 2008 et programme de travail 2009 (PNUE et PNUD);
- c) Chine : Élimination accélérée des CFC et des halons en Chine (rapport de progrès) (Banque mondiale);
- d) Colombie : Plan national d'élimination pour les substances de l'Annexe A (Groupes I et II) (rapport de progrès 2007-2008 et programme de travail 2009) (PNUD);
- e) Croatie : Plan de gestion final de l'élimination des CFC : rapport de vérification (ONUDI);
- f) Ghana : Plan de gestion final de l'élimination (rapport de progrès 2008 et programme de travail 2009 (PNUD);
- g) Inde : Rapport de progrès sur la mise en œuvre du Plan national d'élimination de la consommation de CFC axé sur le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et programme de travail 2009 (Allemagne, PNUD et PNUE);
- h) Kenya : Transfert de technologie menant à l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation du sol (rapport de progrès 2008 et programme de travail 2009) (Allemagne et ONUDI);
- i) Mexique : Plan national d'élimination des CFC (rapport de progrès 2006 - 2007) (ONUDI; et
- j) Mexique : Plan sectoriel d'élimination des CFC-11 et CFC-12 dans le secteur de la production (Vérification de la cessation durable de la production des CFC) (ONUDI).

2. Le Secrétariat a examiné les rapports de progrès à la lumière des propositions de projets initiales, les données des SAO rapportées par les gouvernements concernés selon l'Article 7 du Protocole de Montréal et les décisions pertinentes prises par le Comité exécutif et de la réunion des Parties.

Argentine : Rapport de progrès sur la mise en œuvre du Plan national d'élimination des CFC et du programme de travail 2009

3. Le Plan national d'élimination des CFC de l'Argentine a été approuvé originalement lors de la 42^e réunion du Comité exécutif en 2004, avec un niveau de financement lié de 7 360 850 \$ US. Grâce au Plan national d'élimination des CFC, le gouvernement de l'Argentine prévoit atteindre une complète élimination de sa consommation de CFC d'ici 2010, ayant commencé avec un niveau de consommation de 3 220 tonnes pondérées en 2004. Lors de la 47^e réunion, le Comité exécutif a convenu d'accepter la demande du pays et de nommer la Banque mondiale comme agence d'exécution coopératrice. Le

Comité exécutif a déjà approuvé toutes les tranches prévues à l'entente lors de ses 42^e, 47^e, 50^e et 53^e réunions.

Rapport de progrès

4. Le rapport de progrès soumis lors de la 56^e réunion couvre la période allant de septembre 2007 à août 2008. Un nombre de résultats a été atteint lors de la mise en œuvre du programme de travail 2007-2008 du Plan national d'élimination des CFC. L'approvisionnement et la distribution d'équipement de récupération, de recyclage et de régénération et des outils d'entretien des refroidisseurs ont été un volet d'investissement important dans le cadre du Plan national d'élimination des CFC. L'équipement de recyclage a été livré et commandé à neuf centres de recyclage. De plus, 98 récupérations et trois machines de récupération et recyclage, de même que des trousseaux d'équipement et d'outils d'entretien ont été distribués parmi 611 techniciens en réfrigération. Un total de 673 nouveaux techniciens ont été formés lors de la période déclarée. En 2008, de l'équipement d'entretien de réfrigération supplémentaire, y compris 30 machines de récupération a été acheté et sera distribué parmi les techniciens formés.

5. Le contrôle des activités de récupération et de recyclage a été effectué grâce à des visites des sites et en établissant un système informatisé de cueillette de données et de rapports. La quantité suivante a été récupérée/réutilisée/régénérée lors de la période déclarée (en kg).

Réfrigérant	Récupéré	Réutilisé	Recyclé / Régénéré
CFC-11	228	218	
CFC-12	2 378	1 952	50
HCFC-22	5 054	5 054	347
HFC 134	597	597	50
Total	8 257	7 821	447

6. Neuf compagnies de conversion ou de remplacement d'équipement de réfrigération ont été identifiées pour la première ronde de telles activités. Les activités d'élimination du secteur de fabrication d'équipement de réfrigération sont terminées. Les inspections finales et la destruction d'équipement fonctionnant aux CFC sont presque terminées. Dans le cadre du programme de remplacement des refroidisseurs, la Banque mondiale est à élaborer une méthodologie convenable du choix de refroidisseurs au pays de même qu'un mécanisme de financement qui sera utilisé pour les remplacements à venir. Un projet pilote sur l'élimination des appareils de refroidissement domestiques usagés sera lancé en 2008 - 2009. Les activités de mise en œuvre de la campagne de sensibilisation du public et l'appui du personnel de l'Unité nationale d'ozone (UNO) seront prolongés.

7. Actuellement, 3 322 millions \$ US des 6 861 millions \$ US approuvés ont été dépensés (48,4 pour cent). De plus, un montant de 500 000 \$ US a été approuvé dans le cadre de la seconde tranche du programme de remplacement des refroidisseurs qui sera mis en œuvre par la Banque mondiale. Ces fonds n'ont pas été dépensés.

Vérification indépendante

8. Le rapport de vérification décrit les politiques gouvernementales de contrôle de la consommation des CFC, la structure institutionnelle en cause. Il examine les statistiques officielles de production, d'exportation, d'importation et de quotas d'importation des CFC et il vérifie l'exportation et l'importation réelles par les distributeurs agréés. Ce rapport conclut que la consommation de 2007 a été établie à

529,04 tonnes pondérées, soit 157 tonnes pondérées de moins que la consommation de CFC maximale permise établie dans l'Entente pour cette année.

Programme annuel de mise en œuvre 2008-2009

9. Le programme de sensibilisation du public et des douanes sera prolongé pour la prochaine période de rapport. Le programme de formation des techniciens en réfrigération se concentrera sur les activités de réparation et révision et sur les techniques de régénération visant 500 nouveaux stagiaires. L'équipement d'entretien de refroidisseurs acheté sera distribué parmi les ateliers d'entretien. Six nouveaux centres de réparation et révision seront créés. Le programme de remplacement et de régénération pour l'utilisateur final sera aussi prolongé et le programme de destruction des SAO sera mis en œuvre par la mise en place d'un centre de démonstration et par l'utilisation de marchés volontaires dans le pays. Le programme de remplacement des refroidisseurs se poursuivra grâce à l'établissement d'un fond autorenouvelable en étroite collaboration avec la Banque mondiale.

10. Les dépenses totales prévues pour 2009 sont de 3 538 millions \$, ce qui équivaut au solde des fonds disponibles selon l'Entente.

Commentaires du Secrétariat des Fonds

11. Le Secrétariat a remarqué que la consommation de CFC en Argentine pour 2007, s'élevant à 529,4 tonnes pondérées, demeurait sous le niveau de consommation maximale permise de 686 tonnes pondérées conformément à l'Entente. La consommation de CFC ne coïncide pas avec l'utilisation réelle de CFC dans les différents secteurs, qui s'élève à 1 036,7 tonnes pondérées, l'équilibre entre l'utilisation et la consommation étant tiré de l'accumulation de stocks. Le niveau actuel d'accumulation des stocks de CFC est déjà moindre que les 1 703 tonnes prévues pour 2010 afin de satisfaire à la demande de l'entretien du matériel en service.

12. Il semble que malgré un prix beaucoup moins élevé des HCFC (3,80 \$ US/kg) comparativement aux CFC-12 (12,5 \$ US/kg), le HCC-22 soit le réfrigérant le plus récupéré. Ceci pourrait s'expliquer par son utilisation dans des unités plus grandes, principalement des unités commerciales, ce qui le rend plus accessible pour la récupération et la réutilisation, alors que le nombre d'appareils qui utilisent toujours des réfrigérants aux CFC diminue. Ces facteurs devraient être pris en considération au moment d'établir la structure du réseau de réparation et de révision dans le pays.

13. La vérification démontre les renseignements nécessaires sur la consommation des CFC et sur le fonctionnement des systèmes d'autorisation et de quota dans le pays. Cependant, le Secrétariat a remarqué que la vérification du contrôle des activités du gouvernement, conformément à l'Entente, n'a pas été couverte dans le rapport de vérification, comme stipulé à l'Article 6 et à l'Annexe 5-1, notamment le contrôle de l'exploitation du système de réparation et de révision. Le Secrétariat a recommandé une mise à jour en conséquence du mandat de vérification pour les années à venir.

14. La clôture du projet approche avec un solde restant actuel important de 4 038 734 \$ US, y compris le montant de 500 000 \$ US attribué à la Banque mondiale pour le programme de remplacement des refroidisseurs. Il semble peu probable que la mise en œuvre des activités proposées sera prolongée au-delà de 2010, lorsque la consommation zéro de CFC sera atteinte.

15. On a remarqué que plusieurs activités importantes prévues en 2008-2009 n'ont pas d'indicateurs de rendement quantitatifs qui faciliteraient grandement les fonctions de contrôle. Le Secrétariat a proposé l'incorporation de cibles quantitatives pour les différentes activités dans l'entente de principe. L'ONUDI a fait les ajouts nécessaires.

Recommandations du Secrétariat des Fonds

16. Le Comité exécutif peut vouloir prendre note des rapports de vérification et de progrès sur la mise en œuvre du Plan national d'élimination des CFC pour l'Argentine et approuver la mise en œuvre annuelle du programme pour 2008 -2009 par une clause conditionnelle demandant au gouvernement de l'Argentine et à L'ONUDI de s'assurer que les vérifications à venir comprendront le contrôle des activités du pays conformément à l'Entente grâce aux institutions de contrôle définies à l'Annexe 5-A.

Bhutan: Plan de gestion final de l'élimination (rapport de progrès 2008 et programme de travail 2009

17. Le Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) pour le Bhutan a été approuvé à la 52^e réunion du Comité exécutif à un coût total de 75 000 \$US, plus les frais d'appui d'agence pour le PNUE et le PNUD. Le PGEF pour le Bhutan a été approuvé sur la base d'un financement en un versement, étant entendu que le pays devra soumettre des rapports annuels sur la mise en œuvre des activités entreprises au cours de l'année précédente. Ce rapport couvre les activités exécutées au Bhutan depuis le moment de l'approbation jusqu'en juin 2008, et inclut le plan de travail annuel du pays pour la période allant de juillet 2008 à juillet 2009.

Rapport périodique

18. L'une des principales réalisations de cette période a été la révision, en vue de son renforcement, de la législation du pays sur les SAO, afin de s'assurer qu'elle répond aux objectifs du Protocole de Montréal. Les changements les plus importants portent sur les points suivants:

- a) une mise à jour pour tenir compte du récent ajustement du protocole de Montréal sur les HCFC, ce qui permettra la mise en application du système de permis pour les HCFC;
- b) un renforcement des sanctions, de manière à ce que, pour les activités illégales relatives aux SAO et aux équipements utilisant les SAO, les sanctions appliquées puissent être conformes à la Loi nationale sur la protection environnementale, et à la Loi douanière de 2007. La législation précédente prévoyait des sanctions uniquement dans le cadre de la Loi douanière; et
- c) l'ensemble de la législation est actuellement basé sur la Loi nationale sur la protection environnementale de 2007.

19. La composante du PGEF sur la formation a également réalisé un certain nombre d'objectifs, notamment:

- a) le lancement des discussions avec le centre de formation professionnelle qui assurera désormais la formation en matière de climatisation de véhicules automobiles. Ce dialogue a pour objectif la compréhension des exigences du centre de formation en matière de renforcement de ses capacités; et
- b) la formation aussi de vingt-trois formateurs dans le cadre du programme de formation des formateurs. Ce programme a également permis d'examiner les besoins des formateurs et des techniciens en vue d'une mise à jour des méthodes et des matériels de formation actuels.

20. Les spécifications et l'équipement à demander sont en cours de finalisation. Le projet a également été en mesure de convertir l'équipement à base de CFC de trois utilisateurs finaux.

21. Le pays a également entrepris des activités de sensibilisation du public pour appuyer les initiatives menées dans le cadre des sous-composantes du PGEF.

Observations du Secrétariat

22. Les données fournies par le Bhutan en vertu de l'Article 7 font état d'une consommation de CFC de 0,1 tonne PAO en 2006 et 2007. Le rapport périodique soumis montre un niveau élevé d'achèvement des activités prévues pour cette période, et contient un engagement du pays à veiller à ce que la consommation actuelle soit réduite à zéro avant décembre 2009, et à maintenir ce niveau de consommation au-delà de 2010.

Recommandation du Secrétariat

23. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du PGEF pour le Bhutan, et du plan annuel de mise en œuvre 2008-2009.

Chine : Élimination accélérée des CFC et des halons en Chine (rapport de progrès)

Introduction

24. Au nom du gouvernement de la Chine, la Banque mondiale a soumis à la 56e réunion du Comité exécutif, un rapport périodique 2008 sur la mise en œuvre du plan pour l'élimination accélérée des SAO et des halons en Chine. Le rapport périodique n'est pas joint, mais pourrait être disponible sur demande.

Contexte

25. En 2004, le Comité exécutif avait approuvé l'élimination accélérée des CFC et des halons en Chine, à un coût total de 10 millions \$US, dans le cadre du programme bilatéral des États-Unis d'Amérique. Deux décaissements de 5 millions de \$US chacun ont été effectués en 2004 et 2005. Le Tableau ci-dessous résume les cibles clés du projet. Cependant, les quantités maximales admissibles de production et d'importation de CTC figurant dans la colonne 5 du Tableau ont été révisées à la suite de l'approbation en 2005, de la Phase II du plan sectoriel pour le CTC.

Tableau 1

CIBLES D'ÉLIMINATION DES SAO CONFORMÉMENT À L'ACCORD POUR LE PLAN D'ÉLIMINATION ACCÉLÉRÉE (TONNES PAO)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
1. Production maximum admissible de CFC	25300	18750	13500	7400	550	550	0
2. Total de la consommation maximum admissible de CFC	25300	18750	13500	7400	550	550	0

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
3. Limite de la consommation maximum admissible de CFC-11 dans le secteur de la mousse de polyuréthane	10500	9000	7000	400	0		
4. Exportations maximum nettes admissibles de CFC*	NL*	NL*	400	200	100	50	0
5. Production et exportation totales admissibles de CTC	54857	38686	32044	22724	12768	13415	12217
6. Maximum de CTC admissible utilisé comme matière première pour le CFC	39306	28446	21276	11396	847	847	0
7. Production maximum admissible de halon 1301	2000	2000	1000	1000	1000	1000	0
8. Consommation et exportation maximum admissibles du halon 1301	1500	1500	1000	1000	1000	1000	0
9. Exportation maximum nette admissible du halon 1301	NL*	NL*	200	200	100	100	0

*NL. Non limité: Il a été confirmé par le Comité exécutif que les exportations pour des utilisations autorisées par les Parties aux pays non visés à l'Article 5 ne doivent pas être réglementées par des limites incluses dans le présent Accord.

Description du projet

26. La soumission fournit une mise à jour des plans sectoriels en cours en Chine de 2004 à 2008, sur la base des résultats des vérifications indépendantes effectuées dans chacun des plans. Il s'agit des plans sectoriels suivants :

Tableau 2

Plans sectoriels en Chine	Agence d'exécution
1. Plan sectoriel pour la production de CFC	Banque mondiale
2. Plan sectoriel pour le Halon	Banque mondiale
3. Plan sectoriel pour la mousse (CFC-11)	Banque mondiale
4. Plan sectoriel pour le CTC et les agents de transformation (Phase I)	Banque mondiale
5. Plan sectoriel pour la production du TCA	Banque mondiale
6. Plan sectoriel pour le Tabac (CFC-11)	ONUDI
7. Plan sectoriel pour le secteur de l'entretien en réfrigération (CFC)	ONUDI
8. Plan sectoriel pour les solvants (CFC-11)	PNUD
9. Plan sectoriel pour le CTC et les agents de transformation (Phase II)	Banque mondiale
10. Plan sectoriel pour les aérosols pharmaceutiques	Banque mondiale

27. La soumission comporte en outre le programme de travail proposé pour 2009 pour chacun de ces secteurs. Certes il n'est pas nécessaire de reprendre ces programmes ici, dans la mesure où ils ont été présentés séparément au Comité exécutif, dans le cadre des programmes annuels de travail de chacun des plans sectoriels, mais il convient d'examiner les activités que le ministère de la Protection

environnementale (MPE) a entreprises pour impliquer le Bureau local de la protection environnementale des provinces et des municipalités dans la mise en œuvre de l'élimination des SAO et le maintien à ce jour des acquis.

Activités de renforcement des capacités pour le Bureau local de la protection environnementale

28. L'année 2007 a été une étape importante pour la Chine en matière de conformité aux exigences du Protocole de Montréal, puisqu'il a fallu mettre en application un certain nombre de mesures politiques pour assurer l'élimination totale de la production et de la consommation des CFC et du halon 1211. L'application des mesures politiques devient le principal moyen permettant à la Chine d'assurer l'élimination durable des SAO. Les Bureaux locaux de la protection environnementale devront jouer un rôle plus important.

29. En 2007, le MPE a organisé des activités de renforcement des capacités pour les bureaux locaux de la protection environnementale à travers l'ensemble du pays, en vue de renforcer leurs capacités en matière d'application des mesures politiques pour l'élimination durable des SAO. Les activités que les bureaux locaux devront entreprendre incluent : une enquête sur les producteurs et les consommateurs des SAO, la sensibilisation du public, la formation des responsables gouvernementaux aux niveaux provincial et municipal pour la gestion et l'inspection des SAO, l'amélioration des politiques locales et la coordination entre les départements gouvernementaux concernés.

30. Les 30 provinces de la Chine sont classées dans quatre catégories, suivant leur niveau de production et de consommation des SAO. Du 5 au 9 novembre 2007, le Ministère de la protection environnementale a organisé, à Nanjoing et à Chengdu, deux ateliers de formation pour les bureaux locaux de la protection environnementale, afin de lancer les activités de renforcement des capacités. Trente provinces y ont participé. Depuis ce temps, 25 provinces ont signé des contrats avec le Ministère de la protection environnementale avant la fin de 2007, et d'autres ont fait de même au début de 2008. Pour promouvoir la mise en œuvre de ce projet, le Ministère de la protection environnementale a organisé un atelier national du 26 au 28 mai 2008 à Shanghai, qui a rassemblé des participants venus de toutes les autres provinces.

31. Cinq millions de \$US du financement du plan pour l'élimination accélérée (sur un total de 10 millions) sont utilisés pour ces activités de renforcement des capacités. Dix-huit des 35 contrats sont financés par ce plan. Les contrats restant sont financés par des fonds provenant du plan d'élimination des SAO pour le secteur des solvants. Le coût du contrat entre FECO/MPE et les bureaux locaux de la protection environnementale varie entre 400 000 \$US, 300 000 \$US et 150 000 \$US, respectivement, dépendamment du niveau de production et de consommation des SAO. La durée du contrat se situe entre 2008 et 2010. Le gouvernement local fournira le financement de contrepartie pour la mise en œuvre du contrat.

32. Ces contrats ont permis d'accomplir des progrès au niveau des provinces et des villes. Certaines provinces ont constitué leur équipe de coordination dans différents départements au niveau provincial et dans différentes villes. Certaines provinces ont introduit une politique locale interdisant la production et la consommation des CFC et du halon. L'enquête sur les producteurs et les consommateurs des SAO suit son cours. Avant la fin du mois d'août 2008, plus de 20 provinces/villes avaient organisé des ateliers de formation qui ont rassemblé 600 participants.

Formation des inspecteurs pour la prévention et la lutte contre les activités illégales

33. Le Ministère de la protection environnementale continue à accorder de l'importance au travail de lutte contre la production illégale des SAO. Du début de 2007 jusqu'au mois d'août 2008, ce Ministère a identifié deux cas d'activités illégales relatives aux SAO. Un des cas concernait la production illégale du bromure de méthyle. Le bureau de la protection environnementale de la province de Shandong a sanctionné le producteur en mars 2008. Dans l'autre cas, il s'agissait d'un site soupçonné de production illégale de SAO dans une petite ville de la province de Hebei. Le Bureau de supervision du Ministère de la protection environnementale a organisé un atelier de formation sur le terrain avec la participation d'inspecteurs venus des bureaux locaux de la protection environnementale de douze provinces. En outre, le MPE a reçu plusieurs rapports sur des suspicions d'activités illégales. Après enquête, le MPE a confirmé que ces suspicions n'étaient pas fondées.

34. En réagissant rapidement aux suspicions d'activités illégales rapportées, le MPE a empêché un certain nombre d'incidents de production illégale potentielle de SAO. Cependant, l'incitatif pour la production illégale des SAO semble présent en raison du prix relativement bas de la matière première pour le CTC et du prix relativement élevé des CFC. Le gouvernement a de bonnes raisons de surveiller étroitement la production et la vente du CTC.

35. Les activités suivantes ont été planifiées pour 2009, afin d'assurer la continuité du succès du plan d'élimination accélérée :

- a) Réduction accélérée de la production du halon 1301: Les quotas de production délivrés au producteur restant de halon 1301, Zhejiang Lantian Environmental Protection Hi-tech Co., Ltd, ne dépasseront pas 1 000 tonnes PAO en 2009, conformément aux exigences du plan d'élimination accélérée. La vente du halon 1301 sera limitée aux utilisations militaires et autres applications d'urgences.
- b) Zhejiang Juhua Florochem Com. Ltd. est autorisé à maintenir la ligne de production en 2009, mais ne produira pas plus de 550 tonnes PAO de CFC-11 et CFC-12 pour les inhalateurs à doseur.
- c) Les ventes du stock de CFC seront supervisées par le Ministère de la protection environnementale et les bureaux locaux de la protection environnementale. La constitution des réserves sera autorisée uniquement pour les besoins des secteurs de l'entretien et pharmaceutiques.
- d) Le Bureau de gestion des importations et des exportations travaillera en étroite collaboration avec les équipes pertinentes chargées des SAO, afin de s'assurer que les limites des exportations nettes de CFC et de halons établies dans l'accord sur le plan d'élimination accélérée seront respectées.
- e) Le MPE poursuivra le renforcement de l'application des mesures politiques à travers l'amélioration des capacités du gouvernement central et provincial. Il est demandé aux bureaux locaux de la protection environnementale de soumettre leur rapport annuel sur la mise en œuvre du projet de renforcement des capacités en 2008 ainsi que le plan d'action de 2009. Le MPE fournira des conseils aux bureaux locaux de la protection environnementale pour l'amélioration de leurs capacités en matière d'application des mesures politiques.

- f) Le MPE continuera à encourager l'élaboration de nouvelles lois nationales sur la gestion des SAO. Si la loi est approuvée par le Conseil de l'État en 2009, le MPE chargera de sa diffusion et de son application rigoureuse.

Observations du Secrétariat

36. Le rapport périodique 2008 sur les résultats du plan d'élimination accélérée est riche en informations, en particulier concernant les récents efforts du MPE pour mobiliser les gouvernements locaux en vue de la réalisation et de la durabilité de la conformité aux exigences du Protocole de Montréal. Cela est particulièrement significatif pour ce qui est de l'application des mesures politiques du gouvernement central à divers niveaux du gouvernement local à travers le vaste territoire de la Chine. Les résultats des efforts du MPE visant à contrôler la production illégale des SAO se traduisent déjà par les dénonciations et les sanctions des tentatives de ces activités illégales, par les bureaux locaux de la protection environnementale.

Recommandation du Secrétariat

37. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique de 2008 sur le plan d'élimination accélérée, et encourage la Chine à poursuivre ses efforts de surveillance étroite des importations et des exportations des SAO, ainsi que du commerce et de la production illégales des SAO, contribuant ainsi aux efforts menés pour la conformité au niveau régional et global.

Colombie : Plan national d'élimination pour les substances de l'Annexe A (Groupes I et II) (PNUD)

38. Le Comité exécutif a approuvé le Plan national d'élimination des CFC lors de la 41^e réunion. Selon le Plan national d'élimination des CFC, le gouvernement de la Colombie s'est engagé à éliminer tous les CFC et les halons d'ici le 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif a approuvé 4,5 millions \$ US en principe pour la mise en œuvre du Plan national d'élimination des CFC. Le Comité exécutif a déjà approuvé les deux tranches de financement lors des 41^e et 47^e réunions.

Rapport de progrès

39. Jusqu'à maintenant, un nombre de résultats ont été atteints au cours du programme de travail 2007-2008 du Plan national d'élimination des CFC de la Colombie, y compris l'attestation de 900 techniciens en réfrigération supplémentaires, la fourniture de matériaux et d'équipement de formation à 44 centres d'apprentissage industriels, la complétion de trois ateliers nationaux de formation pour les formateurs, la distribution d'équipement de récupération et de recyclage à quelque 390 ateliers d'entretien et l'installation de machines de gonflage de mousse dans le secteur de fabrication commerciale. De nombreuses activités de renseignements et de sensibilisation ont aussi été mises en œuvre et d'autres réglementations sur les SAO et sur l'équipement fonctionnant avec des SAO ont été élaborées.

40. Un soutien technique a été fourni aux utilisateurs de halons dans les secteurs des télécommunications, bancaire, de l'huile et de l'énergie pour une élimination adéquate de leurs halons existants. Un soutien a été fourni à une compagnie concernant l'exportation de 8 tonnes métriques de halon-1301 vers les États-Unis pour leur banque d'utilisation essentielle.

Répartition du budget approuvé pour le projet

41. La répartition du budget approuvé pour le projet (en \$ US) est démontrée dans le tableau ci-dessous :

Élément du projet	Approuvé	Dépense *	Solde
Élimination des CFC dans le secteur manufacturier de la réfrigération commerciale	450 000	185 168	264 832
Programme d'autorisation d'exercer pour les techniciens dans le secteur d'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation	2 730 000	1 148 055	1 581 945
Soutien technique pour le cadre légal	142 000	26 222	115 778
Soutien technique pour les renseignements et la sensibilisation	320 000	229 694	90 306
Programme de gestion de la banque de halon	58 000	7 174	50 826
Soutien technique pour la mise en œuvre et la surveillance	800 000	557 603	242 397
Total	4 500 000	2 153 916	2 346 084

(*) Dépenses prévues en date de décembre 2008

Vérification indépendante

42. En 2008, une vérification du rapport de compte rendu de la consommation de 2007 a été entreprise par un vérificateur indépendant qui a conclu que « Les données d'importations 2007 pour les SAO rapportées par OUT (Ozone Technical Unit) sont tout à fait fiables et que la Colombie atteint ses cibles de consommation interne tel que convenu. » Le vérificateur a aussi recommandé que « le système de contrôle des importations et des exportations et le renforcement institutionnel soient largement intégrés. Persévérer sur cette voie est la principale recommandation. »

Programme de travail 2009

43. De la fin de 2008 jusqu'à la date de complétion, le programme de travail du Plan national d'élimination des CFC de la Colombie sera axé sur le renforcement du plan de gestion des réfrigérants en attestant 800 techniciens en réfrigération, en fournissant les outils de base et le matériel de récupération / recyclage et par la mise en œuvre d'une phase du projet de démonstration visant à remplacer les refroidisseurs centrifuges aux CFC. Il fournira aussi un soutien technique pour les utilisateurs finaux des SAO et des CFC dans tous les secteurs. En dernier lieu, le programme de travail fera la promotion de la coordination institutionnelle et renforcera la mise en œuvre et les unités de surveillance.

Commentaires du Secrétariat

44. Le Secrétariat a remarqué que le rapport de progrès sur la mise en œuvre du Plan national d'élimination des CFC de la Colombie était détaillé et très bien écrit, de même que les documents connexes, y compris le rapport de vérification de la consommation nationale de SAO en Colombie. La consommation de CFC de 263,1 tonnes pondérées pour 2007 rapportée par le gouvernement de la Colombie conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal est déjà 68,1 tonnes pondérées sous le niveau de consommation de CFC permis de 331,2 tonnes pondérées pour l'année. La consommation de CFC pour 2008 a été estimée à 220,0 tonnes pondérées. Sur demande du Secrétariat, le PNUD a mentionné que tout le secteur manufacturier a été converti à des technologies sans CFC, sauf les usines de fabrication utilisant des HCFC.

Recommandation du Secrétariat

45. Le Comité exécutif peut vouloir prendre note du rapport de progrès sur la mise en œuvre du Plan national d'élimination des CFC pour la Colombie, couvrant la période 2007-2008 et approuver la mise en œuvre annuelle du programme pour 2009.

Croatie : Plan de gestion de l'élimination finale des CFC

46. Au nom du gouvernement de la Croatie, l'ONUDI, en tant qu'agence principale, a soumis un rapport de vérification de la consommation des CFC dans ce pays au cours de l'année 2007. La décision 45/54 d) exige qu'il y ait chaque année une vérification d'un échantillon choisi au hasard de plans de gestion de l'élimination finale (PGEF) approuvés sous l'exécution pour des pays à faible volume. Les coûts associés à la vérification seraient ajoutés au programme de travail approprié de l'agence d'exécution principale. La Croatie a été choisie pour une telle vérification lors de la 52^e réunion, et un montant de 20 000 \$US ajouté au programme de travail de l'ONUDI pour cette année.

47. Le PGEF des CFC pour la Croatie a été approuvé en avril 2003 lors de la 39^e réunion du Comité exécutif. Le total de fonds approuvés en principe s'est élevé à 379 700 \$US, plus 28 479 \$US de coûts d'appui. La mise en œuvre de ce PGEF aide le gouvernement de la Croatie à respecter ses engagements découlant du Protocole de Montréal, notamment l'élimination totale des CFC avant le 1^{er} janvier 2010. Afin de réaliser ces objectifs, la Croatie a commencé à mener une série d'activités d'investissement, de non investissement, d'assistance technique et de renforcement des capacités, avec l'aide de l'ONUDI et de la Suède. Les programmes annuels 2003, 2004 et 2005 d'exécution de ce PGEF ont été approuvés, et des fonds y relatifs ont été décaissés respectivement aux 39^e, 42^e et 46^e réunions du Comité exécutif. Lors de la 49^e réunion, l'ONUDI a soumis une demande de la Croatie d'approuver les quatrième, cinquième et sixième tranches à cette session, sur base d'un accord révisé. Par la décision 49/26, le Comité exécutif a approuvé l'accord révisé et le financement des quatrième, cinquième et sixième tranches.

48. Dans l'accord entre la Croatie et le Comité exécutif, la consommation maximale admissible pour le Groupe I de l'Annexe A (CFC) pendant l'année 2005 était de 65 tonnes PAO, et 0 tonnes PAO pour 2010. Mais pendant les années dans l'intervalle, l'accord ne fournit aucun chiffre exact ; il stipule que la réglementation relative aux substances appauvrissant la couche d'ozone (du 30 janvier 1999) inclut une clause sur l'importation à titre exceptionnel entre 2006 et 2009 jusqu'à 21,9 tonnes PAO de l'annexe A (groupes I et II) et/ou de l'annexe B (groupes II et III) ou de produits contenant ces substances. C'est dans les cas où ces substances et/ou produits sont destinés à la préservation de la vie humaine, végétale et/ou animale, la défense nationale, la sécurité et la lutte contre les incendies, et la sûreté de la recherche scientifique, lorsque de tels produits ne peuvent pas être remplacés par des solutions de rechange viables du point de vue environnemental et économique.

49. Afin d'être conforme au Protocole de Montréal, le pays ne devrait pas avoir consommé plus de 109,7 tonnes PAO de CFC en 2006 et 32,9 tonnes PAO de CFC en 2007. Le même niveau de consommation s'applique aux années 2008 et 2009. Pour 2006 et 2007, le pays a signalé au Secrétariat de l'ozone une consommation de -31,4 tonnes PAO et -5,0 tonnes PAO.

50. La vérification a inclus l'examen des points suivants :

- a) La politique gouvernementale de contrôle de la consommation et de la production des SAO, et la division du travail entre les institutions nationales chargées de l'application des politiques appropriées ;
- b) Les statistiques gouvernementales sur les importations et les exportations de SAO, comparant les données des douanes et la quantité de contingents octroyés contre les contingents réellement utilisés ;
- c) La liste des importateurs et des exportateurs agréés par l'État contre les données des douanes ; et
- d) Les données des importateurs/exportateurs contre celles des douanes et les contingents octroyés (sur base d'échantillons représentatifs).

51. La vérification des arrangements institutionnels de la Croatie a indiqué que la soumission de rapports et la communication se passent assez bien pour le but recherché et renforcent la situation actuelle de conformité de ce pays. Cette vérification a fourni plusieurs séries de données avec quelques différences. La différence majeure est que les données de l'Unité nationale de l'ozone montraient une consommation de -5 tonnes PAO, alors que les données des douanes montraient -5.7 tonnes PAO. Le vérificateur suppose que cette question est associée avec une mauvaise conversion du poids en volume, d'erreurs dans les codes douaniers et de différences dans l'enregistrement des exportations dans une année spécifique lorsqu'elles se sont produites autour de la fin de l'année. Avec raison, le vérificateur a précisé que son mandat se limitait à vérifier si la Croatie a respecté l'accord. Ce fait a été clairement démontré par la vérification.

Recommandation

52. Le Comité exécutif est invité à noter la vérification satisfaisante de la conformité de la Croatie en 2007 en ce qui concerne ses engagements d'élimination de la consommation des CFC dans le cadre du PGEF.

Ghana : Plan de gestion final de l'élimination des CFC

53. Le Plan de gestion final de l'élimination des CFC a fait l'objet d'une approbation de principe au montant de 344 894 \$ US plus des coûts de soutien à l'agence de 25 868 \$ US pour le PNUD par le Comité exécutif lors de sa 50^e réunion pour l'élimination complète de la consommation des CFC au pays d'ici 2009. Le Comité exécutif a déjà approuvé les deux tranches de financement lors des 50^e et 53^e réunions.

Rapport de progrès

54. Jusqu'à maintenant, un nombre de résultats ont été atteints au cours du programme de travail 2008 du Plan de gestion final de l'élimination des CFC pour le Ghana, y compris la formation de techniciens supplémentaires en réfrigération pour la conversion des réfrigérants à base de CFC à des réfrigérants à base d'hydrocarbures, la formation d'agents des douanes supplémentaires et l'amélioration de l'entretien des unités de climatisation d'automobiles. De même, la conversion des systèmes de réfrigération à des réfrigérants à base d'hydrocarbures et celle des unités de climatisation d'automobiles à base de CFC à une climatisation à base de HCF-134a ainsi que la mise en œuvre de plusieurs activités de sensibilisation aux

questions liées aux SAO. En date du mois de septembre 2008, un montant s'élevant à 259 760 \$ US a été versé. On prévoit verser 85 134 \$ US supplémentaires pour le reste de 2008 et pour l'année 2009.

Programme de travail 2009

55. Le gouvernement du Ghana s'engage à mettre un nombre d'activités en œuvre dans le cadre du programme de travail 2009 du Plan de gestion final de l'élimination des CFC. Celles-ci comprennent de la formation supplémentaire et l'attestation de techniciens en réparation d'équipement de réfrigération, notamment dans la partie nord du pays, la formation supplémentaire et la sensibilisation d'agents des douanes, la conversion de systèmes de réfrigération commerciaux de petite capacité et de chambres froides en des réfrigérants de rechange (essentiellement, les unités aux hydrocarbures et au CFC-MAC pour des unités aux HCF-134a), des activités continues de sensibilisation du public et de diffusion des renseignements et des activités de gestion et de surveillance.

Commentaires du Secrétariat

56. La consommation de CFC de 4.2 tonnes pondérées pour 2007 rapportée par le gouvernement du Ghana conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal est déjà 1.2 tonne pondérée sous le niveau permis de 5.4 tonnes pondérées pour l'année. La consommation de CFC pour 2008 a été estimée à 5,4 tonnes pondérées (dans l'hypothèse où tous les importateurs importeront leur quota maximal attribué d'ici la fin de 2008).

57. Sur demande de renseignements supplémentaires concernant la conversion des systèmes de réfrigération aux CFC, le PNUD a mentionné qu'avec une formation et un développement des compétences adéquats, les techniciens acceptent facilement les technologies de remplacement lorsqu'ils sont convaincus du rendement et de l'efficacité des solutions de rechange et par-dessus tout, lorsqu'il est démontré, à peu de chose près, qu'ils représentent un avantage économique. Le PNUD a aussi fourni les détails des mesures incitatives et de suivi du rendement dans le cadre du projet de conversion.

Recommandation du Secrétariat

58. Le Comité exécutif peut vouloir prendre note du rapport de progrès sur la mise en œuvre du Plan de gestion final d'élimination des CFC pour le Ghana pour 2008 et approuver la mise en œuvre annuelle du programme pour 2009.

Inde : Rapport de situation sur la mise en œuvre du plan d'élimination de la consommation nationale des CFC avec accent sur le secteur de l'entretien de la réfrigération ainsi que le programme de travail 2009

59. En attente.

Kenya : Transfert de technologie menant à l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation du sol

60. Lors de sa 38^e réunion, le Comité exécutif a approuvé 1 595 811 \$ US en principe afin d'atteindre l'élimination complète du bromure de méthyle utilisé dans la fumigation du sol au Kenya. De ce montant, 574 492 \$ US ont été attribués au gouvernement de l'Allemagne pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé en horticulture et 1 021 319 \$ US ont été attribués au PNUD pour l'élimination du bromure de méthyle utilisé pour les fleurs coupées. Le financement total approuvé en principe a été versé aux agences par tranches approuvées lors des 38^e, 39^e, 42^e, 44^e et 50^e réunions du Comité exécutif.

61. Suite à une demande du gouvernement du Kenya soumise lors de la 53^e réunion, le Comité exécutif a choisi l'ONUDI comme agence d'exécution au lieu du PNUD pour la complétion de l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur des fleurs coupées et a approuvé les conditions révisées pour l'élimination du bromure de méthyle au Kenya (décision 53/15).

Rapport de progrès

62. Depuis que le projet a été approuvé, de nombreuses technologies de remplacement ont été introduites et leur durabilité à long terme est surveillée. On poursuit avec les nombreux programmes de formation précise pour les fermiers et les intervenants principaux dans les fermes et l'équipement et le matériel de ferme nécessaires pour les diverses technologies de remplacement choisies ont été installés dans le centre de formation, des activités techniques continues ont été fournies dans les fermes, des manuels de formation et des documents de renseignement ont aussi été distribués. En date de la fin d'août 2008, 84,4 tonnes pondérées de bromure de méthyle ont été éliminées dans les secteurs des fleurs coupées (52,0 tonnes pondérées) et de l'horticulture (32,4 tonnes pondérées). En date du mois de septembre 2008, 398 376 \$ US ont été versés. On prévoit verser 112 283 \$ US supplémentaires en 2009.

Plan d'action pour 2009

63. Des activités liées au projet pour 2009 comprendront des ateliers de formation pour les utilisateurs de bromure de méthyle supplémentaires et autres parties pertinentes et la production et la diffusion de renseignements seront prolongées. Des activités de soutien technique de suivi seront menées en ce qui concerne les fermes, y compris la surveillance des projets pilotes existants, la mise en œuvre continue des solutions de rechange appropriées au bromure de méthyle, de même que l'approvisionnement et l'installation d'équipement et de matériaux de ferme et la collaboration avec les principaux intervenants.

Commentaires du Secrétariat

64. Le Secrétariat a remarqué que le rapport de progrès sur la mise en œuvre de la proposition sur le transfert de technologies menant à l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation du sol au Kenya était détaillé et très bien écrit. La consommation de bromure de méthyle de 17,4 tonnes pondérées rapportée par le gouvernement du Kenya conformément à l'Article 7 du Protocole de Montréal est déjà 156.6 tonnes pondérées sous le niveau permis de 174.0 tonnes pondérées pour l'année. Remarquant que le projet sera terminé d'ici la fin de 2009, le Secrétariat a suggéré que le gouvernement de l'Allemagne et l'ONUDI aident le gouvernement du Kenya dans le renforcement des réglementations actuelles sur les SAO afin d'interdire l'utilisation contrôlée du bromure de méthyle.

Recommandation du Secrétariat

65. Le Comité exécutif peut vouloir prendre note du rapport de progrès sur la mise en œuvre de la proposition de transfert de technologies menant à l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation du sol au Kenya en 2008, approuver la mise en œuvre annuelle du programme pour 2009 et demander au gouvernement de l'Allemagne et à l'ONUDI d'aider le gouvernement du Kenya à renforcer les réglementations actuelles sur les SAO afin d'interdire l'utilisation contrôlée du bromure de méthyle une fois que le projet sera terminé.

Mexique: Plan national pour l'élimination des CFC (ONUDI)

66. Le Plan national d'élimination des CFC (PNE) pour le Mexique a été approuvé par le Comité exécutif à sa 42^e réunion avec un niveau de financement de 8 794 500 \$US, pour mise en œuvre

par l'ONUDI et la Banque mondiale. Par la suite, ce montant a subi une diminution de 200 000 \$US conformément à la décision 53/24 du Comité exécutif, pour l'élimination des inhalateurs à doseur. À travers le PNE, le gouvernement du Mexique envisageait une réduction de sa consommation de CFC suivant le calendrier d'élimination établi dans l'Accord avec le Comité exécutif, et l'élimination totale avant la fin de 2009, avec comme point de départ une consommation de 4 403 tonnes PAO en 2004. Le Comité exécutif a déjà approuvé toutes les tranches de financement prévues dans l'Accord, à ses 42^e, 45^e et 50^e réunions. L'ONUDI a soumis un rapport périodique sur la mise en œuvre du PNE pour les années 2006 et 2007.

Rapport périodique

67. Ce rapport couvre la période allant de septembre 2007 à août 2008. Un certain nombre d'activités ont été entreprises au cours de cette période, notamment la formation de 20 formateurs et de quelque 2 000 techniciens d'entretien en réfrigération, la distribution de 900 trousseaux d'entretien d'équipements de réfrigération, et le renforcement de deux centres de formation pour les cours de bonnes pratiques en réfrigération. Quatorze centres de recyclage ont été sélectionnés et dotés d'équipements nécessaires, et un accord a été signé avec chacun des centres pour la collecte et le recyclage des frigorigènes. Tout le personnel de ces centres a suivi une formation. Un système de surveillance en ligne a été mis en place pour l'enregistrement et la transmission des données sur les frigorigènes récupérés, recyclés et réutilisés. Le programme de sensibilisation du public s'est poursuivi avec la sensibilisation du grand public et des enfants notamment, sur les questions connexes. La documentation soumise par l'ONUDI contient une courte référence au programme de remplacement des refroidisseurs, actuellement mis en œuvre par la Banque mondiale. Il a été rapporté que quatre refroidisseurs supplémentaires ont été remplacés au cours de la période en revue.

Dépenses et surplus budgétaire du projet

68. Un financement de 500 000 \$US a été alloué pour la mise en œuvre de la composante des refroidisseurs du PNE qui relève de la responsabilité de la Banque mondiale dans le PNE. Il ressort du rapport périodique de la Banque mondiale que ces fonds ont été totalement décaissés. Les composantes de l'ONUDI, dont le financement approuvé est de 8 094 500 \$US, affichent actuellement un solde de 770 840 \$US.

Vérification indépendante

69. En 2008, une vérification des données de la consommation de 2007 a été effectuée par un vérificateur indépendant. La vérification a examiné en détails, la structure des exportations et des importations, le flux de l'information et les responsabilités des institutions nationales concernées, ainsi que sur les données des importations et des exportations. Cette vérification a permis d'établir une consommation négative de 125 tonnes PAO de CFC en 2007, étant donné que d'importantes quantités ont prélevées sur réserves nationales pour répondre aux besoins d'importation et d'exportation. Les conclusions du rapport de vérification confirment que les initiatives entreprises par le gouvernement sont suffisantes, ce qui a permis de s'acquitter de toutes les exigences du Protocole du Montréal et de l'Accord entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif.

Programme annuel de mise en œuvre

70. Le programme annuel de mise en œuvre programme 2008-2009 inclut un certain nombre d'activités liées à la gestion du projet, telles la surveillance et la vérification de la consommation nationale des CFC, et le fonctionnement du bureau de coordination. Le gouvernement a prévu la surveillance et la mise en application de son décret limitant les importations des CFC. Dans le programme

de formation des techniciens d'entretien nationaux, l'ont prévoit la tenue de 100 ateliers au cours de la période de 12 mois débutant en septembre, ce qui amènera à 5000 le nombre total de frigoristes accrédités. Le programme pour la fourniture d'équipements aux ateliers de réparation accrédités se poursuivra, et l'on prévoit équiper au total 2300 de ces ateliers. Le programme de formation des agents des douanes devra se poursuivre en 2008-2009. Dans le cadre du programme de récupération et de recyclage, les efforts seront centrés sur le perfectionnement du personnel de 14 centres de récupération et de recyclage, et sur l'amélioration de la gestion des frigorigènes. Le programme de remplacement des refroidisseurs se terminera avec le remplacement des derniers quatre à six refroidisseurs. De plus, la logistique, la formation et un appui technique seront fournis pour les installations de destruction de CFC., un montant de 120 000 \$US ayant été alloué pour ces activités.

Observations du Secrétariat

71. Le PNE pour le Mexique a satisfait aux exigences stipulées dans l'Accord entre le gouvernement du Mexique et le Comité exécutif, la consommation étant de loin inférieure à l'objectif fixé. Les actions spécifiées dans le programme de mise en œuvre 2007-2008 ont été achevées en grande partie; à ce jour, 90% des fonds approuvés ont été utilisés pour toutes les tranches. Le PNE pour le Mexique ne prévoit plus de tranches de financement, continuera à dépenser le solde disponible pour le programme annuel de mise en œuvre 2009 et les programmes annuels de mise en œuvre à venir, conformément aux exigences du PNE. La vérification a été jugée satisfaisante et conforme au mandat.

72. Le travail entrepris semble bien planifié, exécuté et coordonné. À la demande du Secrétariat, l'ONUDI a fourni des éclaircissements sur la coordination des activités de récupération et de recyclage dans le cadre du PNE, avec le réseau de récupération des frigorigènes établi dans le programme de FIDE, et sur l'impact du système national de récupération et de recyclage. Le Secrétariat avait également souligné que la vérification des activités de surveillance du gouvernement en vertu de l'Accord, tel que stipulé par l'Article 6 et l'Annexe 5-A, n'a pas été prise en compte dans le rapport de vérification. Des informations complémentaires ont été fournies par l'ONUDI à ce sujet. Le Secrétariat recommande la mise à jour en conséquence, du mandat pour les vérifications à venir.

73. En raison de la disponibilité d'importantes réserves résultant de la fermeture du secteur de la production au Mexique, la consommation qui était négative en 2007 ne reflète pas la situation de l'utilisation des CFC dans les différents secteurs, le pays ayant réduit considérablement ses réserves. En 2007, l'utilisation des CFC dans le secteur de l'entretien en réfrigération semble avoir enregistré une augmentation de 63 tonnes PA, et de 31 tonnes PAO dans le secteur des inhalateurs à doseur, comparativement à 2006.

Recommandation du Secrétariat

74. Le Comité exécutif pourrait prendre note du rapport de vérification et du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination (PNE) des CFC pour le Mexique, et approuver le programme annuel de mise en œuvre pour 2008-2009, demander à l'ONUDI de veiller à que soit effectuée une vérification de la surveillance par le pays de ses activités entreprises, dans le cadre des vérifications à venir, tel que stipulé dans le paragraphe 6 de l'Accord approuvé par la décision 42/32

Mexique : Plan sectoriel d'élimination des CFC-11 et CFC-12 dans le secteur de la production

75. Le Gouvernement du Mexique, par le biais de l'ONUDI, a présenté le rapport sur l'audit technique et financier de la cessation de la production de CFC à l'usine de Quimobásicos au Mexique, pour l'année 2007.

Contexte

76. Lors de sa 40^{ème} réunion en 2003, le Comité exécutif avait approuvé en principe un montant global de 31,85 millions de \$US pour la mise en œuvre de l'Accord sur le secteur de production de CFC du Mexique, et aux termes duquel le Gouvernement du Mexique s'engageait à satisfaire une double condition, à savoir : le respect du niveau maximum de production de CFC de 22 000 tonnes métriques pour la période 2003-2005 et, dans le même temps, sans dépasser le plafond maximum autorisé, prévu dans l'Accord, pour chacune de ces trois années. Après l'exécution satisfaisante des programmes de travail annuels de 2003 à 2005, le Gouvernement du Mexique, avec l'assistance de l'ONUDI, a arrêté la production de CFC en août 2005 dans l'usine de Quimobásicos et a honoré toutes les conditions de l'Accord avant même la date d'achèvement prévue. L'ONUDI a soumis le rapport de vérification de la production 2005 de CFC à la 47^{ème} réunion du Comité exécutif en 2005 et a reçu la dernière tranche de 11,85 millions de \$US plus les coûts d'appui correspondant.

77. Le Comité exécutif a demandé au Gouvernement du Mexique et à l'ONUDI de continuer à surveiller la clôture de la production de CFC à Quimobásicos, entre 2006 et 2009, afin que cette clôture soit durable. Les prochains audits devraient s'intéresser notamment aux aspects suivants:

- a) Aucune entrée de CTC dans l'usine ne doit être permise après la date de clôture de la production de CFC;
- b) La vérification des stocks, achats et utilisation de HF pour la production de HCFC-22;
- c) La vérification de la production des deux unités de Quimobásicos;
- d) La vérification des stocks de l'inventaire de CFC-11 et de CFC-12 et les réductions de l'inventaire au fil des années;
- e) La vérification des normes de consommation du chloroforme et du HF pour la production de HCFC-22;
- f) Le contrôle de tous changements introduits dans l'usine, l'apport d'équipements nouveaux ou leur remplacement; et
- g) Tout autre contrôle nécessaire pour vérifier la conformité totale.

78. Ainsi, l'ONUDI a procédé à un audit technique et financier de l'usine de Quimobásicos pour vérifier qu'il n'y a eu aucune production de CFC en 2007 et que l'unité a été convertie définitivement pour produire du HCFC-22.

Audit technique et financier de la cessation de la production de CFC à Quimobásicos, Mexique, en 2007

79. La vérification a été menée le 26 et le 27 juin 2008 par Ess Jay Consultants, le même cabinet-conseil qui avait effectué les vérifications entre 2003 et 2006. L'équipe, composée d'un consultant technique et d'un comptable, avait effectué l'audit en appliquant les procédures suivies lors des vérifications menées les années précédentes. Les 2 consultants ont également cherché les signes et les indicateurs susceptibles de les convaincre qu'il y a eu véritablement cessation complète de la production de CFC.

80. Les auditeurs ont vérifié:
- S'il y a eu achat, par l'usine, de matières premières principales telles que le CTC;
 - La production actuelle dans les Unités 1 et 2 (par l'inspection d'échantillons);
 - Les stocks de produits finis, de CFC-11 et de CFC-12, et la réduction par la vente jusqu'à fin décembre 2007; et
 - Les modifications apportées à l'unité, le cas échéant.
81. Les auditeurs ont vérifié qu'il n'y a pas eu achat ou réception de CTC au niveau de l'Unité depuis la cessation de la production de CFC-11/12 en août 2005. Les auditeurs ont reçu une copie de la correspondance émanant du Gouvernement du Mexique déclarant n'avoir délivré aucune licence d'importation de CTC à l'unité de Quimobásicos, en 2007.
82. La vérification a permis de confirmer les données de production de CFC, l'inventaire et les chiffres de vente fournis par l'Unité, pour la période janvier-décembre 2007, comme on peut le voir au Tableau 1 ci-dessous. Les unités ne produisent maintenant que du HCFC-22. En outre, il n'y a eu aucun incident ou cas de perte majeure de produit fini.
83. L'audit a confirmé que les changements nécessaires pour convertir l'Unité 2 du CFC-11/CFC-12 au HCFC-22 ont été achevés par l'entreprise. La vérification sur le terrain a permis de confirmer et de conclure que les activités, entreprises par le Gouvernement et la société, pour la cessation permanente de la production de CFC, étaient adéquates.

Tableau 1

RECAPITULATIF DE L'AUDIT DE PRODUCTION DE CFC-11 ET DE CFC-12

	<u>Elément</u>	<u>Données</u>	<u>Observations</u>
A	Plafond maximum de production convenu pour 2006 (t)	0	Production arrêtée
B	Production réelle 2006 (t)	0	
C	Différence +/- (t)	0	
D	Production réelle en 2003 & 2004 (t)	16 738	
E	Production totale en 2003-2005 (t)	21 939	
F	Production maximum autorisée pour 2003-2005 (t) aux termes de l'Accord (t)	22 000	(Conformément à l'Accord)
G	Quota non utilisé de « la production maximum autorisée » de 2003-2005 (t)	61	
H	Stock initial au 1 ^{er} janvier 2007 (t)	2 066	
I	Autres ajouts	0	

	<u>Élément</u>	<u>Données</u>	<u>Observations</u>
J	Stock initial total au 1 ^{er} janvier 2007 (t)	2 066	(H+I)
K	Production brute (t)	Nulle	
L	Remplissage et autres pertes (t)	14	Les pertes au remplissage sont considérées comme épuisement des stocks et ajustées pour réduire le stock de clôture.
M	Production nette (t)	0	Production brute (-) Pertes (K-L)
N	Ventes nationales (t)	415	
O	Ventes à l'exportation (t)	167	
P	Total des ventes y compris les pertes (t)	596	(N+O +L)
Q	Stock de clôture à décembre 2007 (t)	1 470	Stock initial (+) production nette (-) ventes. (J+M-P)

84. Il n'y a eu aucun achat ou réception de CTC depuis la cessation de la production de CFC ; la vérification du stock de CTC a permis de constater un résultat nul en 2007. Le pays ne produit pas de CTC.

Tableau 2

	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Stock de clôture du CTC matière première	0	0
Inventaire final de CFC-11	120 t	82 t
Inventaire final de CFC-12	1 946 t	1 388 t

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRETARIAT

OBSERVATIONS

85. L'audit sur la cessation de la production de CFC a été effectué par l'ONUDI, conformément à la décision 47/29 du Comité exécutif, suivant les lignes directrices pour la vérification de l'élimination de la production de SAO qui ont été approuvées par ledit Comité. Les résultats ont confirmé qu'il n'y a eu aucune production de CFC au niveau de l'Unité de Quimobásicos après la fermeture, en août 2005, et que l'Unité est passée à la production de HCFC-22. Par ailleurs, les résultats ont confirmé les actions que le Gouvernement du Mexique avait entreprises pour s'assurer que la cessation de la production de CFC était permanente et définitive, y compris la révocation de la licence d'importation de CTC de l'entreprise, un des principaux produits de départ pour la production de CFC.

86. L'ONUDI a demandé l'accord du Comité exécutif pour que la vérification en 2007 soit la dernière vérification que l'ONUDI ait à réaliser en coopération avec le Gouvernement du Mexique. Le

Secrétariat convient avec l'ONUDI que les vérifications qui ont été effectuées en 2006 et 2007, après la cessation de la production de CFC en août 2005, ont démontré que le Gouvernement du Mexique et la société Quimobasicos étaient engagés à arrêter de façon définitive et permanente la production de CFC dans le pays. Cet engagement est illustré par la décision du Gouvernement de révoquer les licences d'importation de CTC que l'entreprise détenait et par le fait que cette dernière avait achevé les aménagements et changements nécessaires pour passer à la production de HCFC-22 pour de bon. La surveillance de la cessation de la production pourrait se faire en demandant au bureau national de l'ozone de continuer à surveiller l'Unité de Quimobasicos dans le cadre du plan national d'élimination des CFC.

RECOMMANDATIONS

87. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif:
- a) Félicite le Gouvernement du Mexique et l'ONUDI pour leurs bons efforts ayant conduit au respect de la décision 47/29 et pour avoir réalisé, avec succès, les audits en 2007 et 2008 confirmant la cessation effective de la production de CFC au niveau de l'unité de Quimobásicos au Mexique; et
 - b) Convienne que la vérification de 2007 est la dernière tâche à entreprendre par l'ONUDI et demande au bureau mexicain de l'ozone de continuer à surveiller la cessation de la production de CFC au niveau de l'Unité de Quimobasicos, dans le cadre du plan national d'élimination des CFC, dans les années à venir.